

L e t t r e d ' I n f o r m a t i o n

S y n d i c a l e C G T



Voici les nouveaux membres de la commission exécutive "direction collective" du syndicat CGT

Amiraux Elodie
Anane Abdelkader
Benoist Céline
Carol Florian (co-secrétaire général)
Charpentier Stéphanie
Debord Florent
Dendani Virginie
Fichot-Rosset Sandrine
Gautier Véronique
Guillot Sabrina
Lebeuf Elisabeth
Pierquin Brice
Rondeau Loic (co-secrétaire général)
Taourirt Naïma
Vacqué Clément



Cette nouvelle direction collective est volontaire et dynamique. Face aux diverses attaques gouvernementales contre notre Service public, nous devons toutes et tous ensemble agir, résister et proposer. Notre syndicat a l'ambition d'être au plus près de vous et au cœur de vos éventuelles difficultés en étant encore davantage votre outil revendicatif. Mais la force de la CGT, c'est avant tout celle de ses adhérent-es. Pour que vos revendications aient du poids, il faut une CGT forte. Elle ne peut pas l'être sans vous! En y adhérent vous exprimerez ainsi votre volonté de ne pas rester isolé-es, d'être acteur, actrice de votre avenir et de prendre en main vos revendications. Rejoignez là !

C'est gagné!!!

Après que la municipalité ait décidé (en l'absence de texte gouvernemental précis sur le sujet)

de stopper les autorisations spéciales d'absence le 11 juillet pour les personnes en "pathologie à risque" et de les placer

en congés maladie ordinaire jusqu'au 31 août, la CGT Territoriaux d'Ivry a demandé qu'une rectification soit faite et a obtenu gain de cause.

Désormais, tout agent qui se trouvait dans cette situation durant cette période récupérera la perte d'une journée de carence de manière

rétroactive et les journées d'absence ne seront pas décomptées des 90 jours accordés pour congé de maladie ordinaire.

Ce qui permet ainsi d'éviter de se retrouver plus facilement en demi-traitement.

En cours de négociation

Prime « Grand Age »

Sous la pression des mobilisations

le gouvernement a concédé un « geste » pour nos collègues relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux, notamment dans les services de soins infirmiers à domicile (SSID).

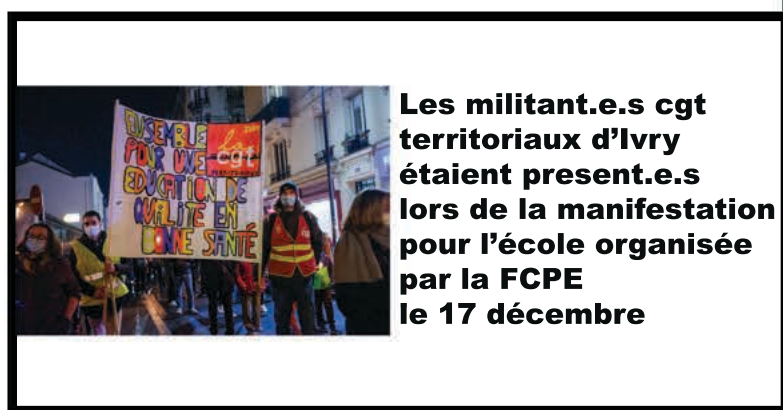
Il s'agit d'une prime mensuelle, appelée « Grand Age », de 118 euros brut.

Prise en charge intégralement par l'Assurance Maladie elle n'impacte pas le budget municipal.

Les agent.e.s concernés exercent une profession bien mal reconnue en termes de rémunération, et de reconnaissance... Le traitement indiciaire est faible, les missions souvent mal connues, épuisantes tant physiquement que psychologiquement. Avec la crise COVID, les difficultés ont été accrues, alors que ces agent.e.s ont été parmi les secteurs essentiels du service public pour maintenir du lien avec des personnes isolées et fragiles.

Bien entendu, notre bataille est d'abord la vraie rémunération et la reconnaissance du métier. Le système de prime divise, individualise, précarise...

En attendant mieux, le syndicat général CGT des territoriaux d'Ivry a demandé la mise en place de cette prime pour nos collègues, avec rétroactivité au 1er mai 2020.



Les militant.e.s cgt territoriaux d'Ivry étaient présent.e.s lors de la manifestation pour l'école organisée par la FCPE le 17 décembre

ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi de transformation de la fonction publique (LTFP) a été publiée le 6 août 2019 au journal officiel de la République. Elle organise la casse du statut de la fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents et agents publics mais aussi des usagères et usagers de ce service. Le gouvernement à travers ce projet s'attaque frontalement aux statuts et aux missions publiques poursuivant ainsi sa politique ultralibérale, pour réduire la dépense publique et ainsi financer les avantages sociaux et fiscaux octroyés au CAC 40.

Voici quelques principaux points de la réforme :

Recours accru aux contractuels :

Le recours aux agents contractuels risque de devenir rapidement le mode de recrutement ordinaire, c'est la porte ouverte à la généralisation de la précarité « statutaire » sans garanties collectives, ni déroulement de carrière.

Fusion des instances CTP et CHSCT

La fusion CT/CHSCT en une seule instance aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions de natures très différentes. Le but est de réduire les capacités de défense des personnels par leurs représentants élus !

CAP vidées de leurs prérogatives :

Les Commissions administratives paritaires (CAP), sont vidées de leurs prérogatives L'avis des CAP est supprimé sur les questions relatives à l'avancement, à la promotion interne, aux mutations et à la mobilité.

Temps de travail, un recul programmé pour une mise en place en 2022 :

Jusqu'à l'adoption de la LTFP, la durée hebdomadaire de travail était fixée à 35 heures soit 1 607 heures annuelles dans la fonction publique.

Toutefois, par dérogation aux règles de droit commun, la loi prévoyait la possibilité de maintenir des régimes de travail plus favorables aux agents, c'est-à-dire inférieurs à la durée légale.

A Ivry-Sur-Seine, nous perdrons plusieurs jours de congés.

La liste des attaques est longue et nous aurions pu également aborder le contrat de « projet », la limitation de droit de grève etc.

LA CGT EST CONTRE CETTE LOI REGRESSIVE ET NOUS CONTINUONS A LUTTER POUR SON ABROGATION AU NIVEAU NATIONAL

Le 4 février, grève et journée d'actions intersyndicales, public – privé !

Nous contacter:

30 rue Saint Just 94200 Ivry sur SEINE

Tel: 0149602886

Mail: cgtgeneral@ivry94.fr



Cgt Territoriaux Ivry

- Contre l'augmentation du temps de travail et le gel du point d'indice,
- Contre le recrutement massif de contractuels,
- Contre la restriction du droit de grève,
- Contre la suppression des Comités Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- Contre les restrictions du rôle des CAP, et la suppression de l'instance de recours disciplinaire,
- Contre le détachement des agents du public vers le secteur privé, l'individualisation des rémunérations...

Je signe la pétition

Nom :

Prénom :

Employeur :

Signature :

Pétition à remettre à un.e militant.e cgt ou à déposer au local syndical cgt.

POUR 10% de création de postes en plus – 10% de temps de travail en moins - 10% de rémunération en plus !